

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 septembre 2018.

Présents : M. GUILLERMIC André, MME DIGUET Francette, M. GOBIN Gilles, MME VERDON Claudine, M. GUILLOTEAU Guy, M. FUZEAU Pascal, MMES CAILLAUD Louisette, GONNORD Catherine, ROUSSELOT Nathalie, MM. LANDRY Jean-Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, MME ROUGER Marie-Claude, M. DOYEN Olivier, MME DENIS Lucie, M. TOURRAINE France.

Absents excusés : Mmes ROUSSELARD Marie-Christine, FUZEAU Martine, Mr VERGER Jean-Yves

Mr Pascal FUZEAU a été désigné secrétaire de séance.

N° 060-24/09/2018 : Décisions budgétaires modificatives n° 1

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire un bilan de la situation budgétaire par rapport aux prévisions du B.P. 2018 et propose les modifications suivantes :

DESIGNATION	Article	Recettes	Dépenses
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Remboursement rémunération du personnel	6419	20 000 €	
	70876	15 000 €	
Dotation de solidarité rurale	74121	90 000 €	
Dotation nationale de péréquation	74127	22 000 €	
Etat : compensation T.F.	74834	1 400 €	
Etat : compensation T.H.	74835	600 €	
Autres participations	7488	1 600 €	
Achat prestations de services	6042		7 000 €
Eau et assainissement	60611		500 €
Energie, électricité	60612		5 000 €
Carburants	60622		1 500 €
Documentation	6182		-1 000 €
Annonces et insertions	6231		3 000 €
Transports collectifs	6247		1 500 €
Frais de télécommunications	6262		500 €
Rémunération principale titulaire	64111		-8 000 €
Autres indemnités	64118		4 000 €
Personnel non titulaire	6413		17 000 €
Virement à section d'investissement	023		119 600 €
	TOTAUX	150 600 €	150 600 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Virement de la section de fonctionnement	021	119 600 €	

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

N° 062-24/09/2018 : Prise en charge des frais de transport en cas de visite médicale lié à l'activité professionnelle

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'un agent amené à effectuer une visite médicale liée à l'activité professionnelle (comité médical, commission de réforme...) reçoit une convocation sur laquelle il est précisé qu'il peut se faire rembourser par sa collectivité des frais de transport.

Il propose donc au conseil municipal de se positionner sur la prise en charge de ces frais pour les agents de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De prendre en charge ces frais sur la base :
 - de la somme réellement payée en cas de transport par ambulance ou taxi
 - d'une indemnité kilométrique en cas de transport par un tiers sur la base du remboursement de frais professionnels ([*décret n°2006-781 du 3 juillet 2006*](#))
 - Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires
-

N° 063-24/09/2018 : Rapport d'activités aggro2B pour l'année 2017

Monsieur le Maire donne présentation au Conseil Municipal du rapport d'activités 2017 de l'agglomération du Bocage Bressuirais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- prend acte du contenu de cet exposé.
-

La séance du conseil municipal du 24/09/2018 comporte 4 délibérations numérotées de 060-24/09/2018 à 063-24/09/2018.